

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

LDC/1

1er novembre 1963

Distribution spéciale

NOTE DU SECRETAIRE EXECUTIF

Le procès-verbal ci-joint vous est communiqué au nom du Président d'un groupe de représentants des pays peu développés qui s'est réuni à Genève le 29 octobre. Le Président m'a prié d'appeler particulièrement votre attention sur l'avant-dernier alinéa de ce procès-verbal.

La prochaine réunion du groupe aura lieu à l'Annexe de la Villa "Le Bocage" le lundi 11 novembre 1963, à 10 heures.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
TENUE AU PALAIS DES NATIONS LE 29 OCTOBRE 1963
PAR UN GROUPE DE REPRESENTANTS DE PAYS PEU DEVELOPPES

Une réunion de représentants des pays peu développés membres du Conseil du GATT a eu lieu au Palais des Nations, le 29 octobre, sous la présidence de l'Ambassadeur K.B. Lall. Les principaux sujets discutés furent les suivants:

- a) Programme des réunions (novembre-décembre 1963).
- b) Préparation, à l'initiative des pays peu développés, des études nécessaires à une action dans différents domaines auxquels ils sont intéressés.

Il a été convenu que le programme des réunions arrêté par le secrétariat ne laisse pas assez de temps pour examiner à fond les questions qui présentent un intérêt pour les pays peu développés et pour transmettre des propositions d'action concrètes à la session abrégée des PARTIES CONTRACTANTES. Il serait donc souhaitable de renoncer à cette session abrégée et de consacrer le temps ainsi gagné à poursuivre l'examen de différentes questions en vue de formuler des propositions précises sur les mesures que les pays développés pourraient prendre. Dans ce cas, le programme des réunions arrêté par le secrétariat demeurerait sans changement pour la période allant jusqu'au 18 décembre; le Comité d'action pourrait se réunir du 18 au 20 décembre et le Comité du cadre juridique et institutionnel ainsi que d'autres comités éventuellement pourraient siéger à nouveau après cette date.

Cependant, l'avis a été exprimé que certains pays développés n'accepteraient peut-être pas d'ajourner la session abrégée ou d'y renoncer; il a donc été convenu que le Président suggérerait au Conseil, à titre de solution de rechange, de modifier comme suit le programme des réunions:

Sous-comité (CNC) de la participation des pays peu développés	- 18-22 novembre (en même temps que d'autres réunions du CNC)
Groupe de travail des préférences	- 2-6 décembre (au lieu du Comité des textiles de coton)
Comité du cadre juridique et institutionnel	- 9-13 décembre
Conseil	- 10-11 décembre
Comité d'action	- 12-13 décembre
Comité des textiles de coton	- 16-20 décembre (en même temps que la session abrégée).

Le représentant du Nigéria a souligné la nécessité de convoquer une réunion du Groupe spécial des produits tropicaux afin de revoir la situation qui résulte de l'échec de la Conférence sur le cacao. Le Président est convenu de proposer au Conseil les dates suggérées par le représentant du Nigéria, c'est-à-dire du 12 au 14 novembre, mais il a fait observer que la réunion ne pourrait faire oeuvre utile que si les principaux pays consommateurs y participaient aussi. Il serait donc opportun que le représentant du Nigéria examine la question avec certains des représentants des principaux pays consommateurs afin de s'assurer que les dates proposées leur conviennent.

Les membres du groupe des pays peu développés se sont rendu compte qu'ils disposent de très peu de temps pour présenter leurs demandes aux pays peu développés en vue de nouvelles mesures et qu'il serait donc souhaitable de mener à bien, de leur propre initiative, certaines des études nécessaires et de formuler des plans d'action le plus tôt possible. Il a été décidé à cet effet que les pays suivants se consacraient plus particulièrement aux questions mentionnées ci-après:

Premier Sous-comité du Comité d'action	
Produits primaires	- Nigéria
Autres produits	- Pakistan
Deuxième Sous-comité	- Israël et Yougoslavie
Troisième Sous-comité	- Inde
Sous-comité (CNC) de la participation des pays peu développés	- Inde et Yougoslavie
Groupe de travail des préférences et aspects financiers	- République arabe unie
Comité du cadre juridique et institutionnel	- Inde
Troisième Comité	- Pérou et Ceylan
Fixation définitive de la nouvelle liste des produits intéressant les pays peu développés	- Brésil, Pérou, République arabe unie et Ceylan.

Dans une mise au point, le Président a fait observer que cette idée de spécialisation vise principalement à faciliter l'examen de la documentation disponible afin d'accélérer les travaux et que les gouvernements ne seront liés en aucune façon par les opinions auxquelles pourraient aboutir les représentants qui ont accepté de concentrer leur attention sur les problèmes sus-visés.

Le groupe est également convenu de tenir une réunion hebdomadaire tous les lundis de 10 à 12 heures, à Genève, jusqu'à la session annuelle qui aura lieu vers la fin de février. Il a été décidé de demander au secrétariat du GATT

de mettre une salle à disposition et de fournir les services d'interprétation et de secrétariat indispensables. Un certain nombre de représentants ont fait observer qu'il leur sera difficile de préparer les études en question et d'assister aux réunions hebdomadaires prévues car ils ne disposent que d'un personnel restreint. Il a donc été convenu que le Président adressera aux gouvernements des pays peu développés membres du Conseil une lettre appelant leur attention sur l'importance des travaux dont le GATT va s'occuper pendant les deux ou trois mois à venir, et sur la nécessité d'avoir à Genève en permanence un personnel suffisamment nombreux pour faire face à la tâche. Le Président pourra également suggérer aux gouvernements intéressés qu'il serait souhaitable, aux mêmes fins, de renforcer le personnel de leurs missions à Genève.

Il a été décidé que la prochaine réunion des pays peu développés se tiendra le lundi 11 novembre 1963. Un certain nombre de représentants ont fait savoir qu'il ne leur sera peut-être pas possible d'assister à toutes les réunions. Il a cependant été souligné qu'il importe surtout d'assurer la continuité des réunions afin que les travaux soient constamment suivis; le fait que les représentants ne seront peut-être pas tous en mesure d'assister à chaque réunion importe peu. Les procès-verbaux des réunions seront néanmoins communiqués à tous les représentants permanents des pays peu développés qui sont membres du Comité d'action.